

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU JEUDI 24 MARS 2022

Une nouvelle ambition pour une économie performante et responsable

- créatrice de valeur et d'emplois de qualité pour toutes et tous
- répondant aux enjeux sociaux et environnementaux

Nantes Métropole porte l'ambition de se placer à la pointe du développement économique responsable, notamment en matière de ESS et RSE. Pour cela, elle se dote d'une politique publique dont les premiers volets seront votés lors du Conseil métropolitain le 24 mars.

L'objectif est d'accélérer la transition du territoire vers un modèle économique conjuguant performance économique et soutien à l'innovation, création d'emplois de qualité pour toutes et tous et prise en compte des impératifs environnementaux. Cette stratégie, élaborée en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs économiques de notre territoire déjà particulièrement engagés sur ces enjeux, vise en particulier à engager les entreprises et employeurs au sens large, à accélérer sur la voie d'un développement moins consommateur de ressources et plus inclusif.

Au cœur de cette ambition figure la création d'emplois de qualité pour toutes et tous, à la fois fondement de la cohésion sociale et condition de la performance des entreprises de notre territoire. Répondre aux difficultés de recrutement, premier enjeu pour les entreprises aujourd'hui, c'est apprendre à recruter autrement et de manière plus inclusive. Nantes Métropole, historiquement engagée sur le champ de l'emploi, agit aux côtés des acteurs économiques afin de faire de la métropole un véritable territoire d'opportunités professionnelles de qualité, pour toutes et tous.

UNE NOUVELLE AMBITION POUR LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES

La nouvelle stratégie métropolitaine poursuit l'effort de polarisation des filières métropolitaines d'excellence pour faciliter l'émergence de projets et l'innovation, ressorts de la compétitivité et conditions de développement des PME dans toute la chaîne de sous-traitance. Ces **6 filières d'excellence concernent des secteurs à fort potentiel** : l'**économie maritime** qui se structure cette année autour du Brick, un bâtiment totem dans le Bas-Chantenay ; l'**industrie du futur** (ou « manufacturing ») dont le bâtiment totem sera inauguré cette année à Bouguenais pour accueillir le siège de l'Institut de recherche technologique Jules-Verne (IRT) ; la **santé du futur**, l'**alimentation de demain**, les **industries numériques** ainsi que les **industries culturelles et créatives** (ICC). Après l'inauguration récente des Halles 6, ces dernières feront l'actualité en 2022 avec l'ouverture sur l'île de Nantes des Halles 1 et 2 (ex-Alstom) et d'une halle de restauration (« foodhall ») qui deviendront le lieu totem de la Creative Factory).

Une priorité sera **portée à l'accompagnement à la création d'entreprises et au parcours résidentiel des entreprises pour permettre** l'accueil de 60 000 nouveaux emplois sur la métropole d'ici à 2030. Cette stratégie réaffirme également un fort soutien à l'**économie de proximité, en particulier au commerce, à l'artisanat et aux cafés hôtels restaurants pour apporter aux habitants l'offre dont ils ont besoin dans leur quartier et concourir ainsi à la construction d'une métropole du quart d'heure.**

Afin de mettre en œuvre cette stratégie métropolitaine, le levier de la commande publique responsable sera particulièrement mobilisé. Nantes Métropole va investir **3,2 Mds€ au titre de sa commande publique** pendant le mandat – dont 500 M€ dès 2022. **80 % de la commande publique bénéficie aux TPE/PME du territoire.** Dans le cadre des marchés publics, les clauses d'insertion professionnelle permettent chaque année l'embauche de 1 500 personnes éloignées de l'emploi dont 30 % résident dans les quartiers populaires (QPV).

UNE MÉTHODE, LE « JEU A LA NANTAISE »

Cette stratégie pour le mandat est issue d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires et réseaux économiques, notamment les chambres consulaires. Elle leur a été présentée lors du Forum de l'économie responsable le 24 février, coorganisé avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

Il s'agit d'ailleurs d'une attente forte des entreprises et des employeurs en général. Désormais, la stratégie est claire, la dynamique est lancée : c'est tout le territoire qui est en transition vers un développement économique responsable. A titre d'exemple, l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement a d'ores et déjà repositionné sa prospection vers des entreprises à impact social et environnemental positif.

Par ailleurs, cette stratégie, partagée avec les 24 maires de la Métropole, a également été travaillée avec les territoires voisins de la métropole dans une logique d'alliance des territoires. La logique de travail entre tous les partenaires est celle des équilibres territoriaux (en termes d'emplois, d'habitat, de mobilité) et de partage de ressources ou de moyens (alimentation, énergie, prospection économique).

La création d'une **Maison de l'entreprise sera également à l'agenda de ce mandat**. Co-construite par Nantes Métropole, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique (CMA 44), il s'agira de proposer une offre de services territorialisée commune et complète, à l'échelle de la métropole.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), UNE DYNAMIQUE FAVORABLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MÉTROPOLE

Animé par les Ecosolies pour le compte de Nantes Métropole, le Solilab est un « lieu totem » ouvert en 2014 pour rendre visible l'économie sociale et solidaire (ESS). L'équipement est devenu un pôle territorial de coopération économique (PTCE) et le travail commun avec les Ecosolies a fait de la métropole nantaise une pionnière en matière d'ESS au niveau français.

La nouvelle feuille de route 2022-2026 poursuit le travail pour engager un nouveau stade de développement de l'ESS dans la métropole. Il permettra de croiser l'ensemble des ressources et organisations, privées et publiques, afin d'imaginer des solutions locales et concevoir de nouveaux leviers d'action : **accompagnement à l'émergence, au développement, au financement** des projets, **soutien aux projets dans les quartiers populaires (QPV)**, mise en place d'indicateur de mesure d'impact, stratégie immobilière pour favoriser l'implantation des projets, etc. **10 secteurs seront explorés**, parmi lesquels ceux de la mobilité, l'éco-construction, la logistique urbaine, l'initiative citoyenne ou la santé.

Tête de réseau de l'ESS et animateur du Solilab, les Ecosolies s'appuieront sur la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 co-construite avec Nantes Métropole qui est présentée lors du Conseil métropolitain du 24 mars. L'association recevra une subvention de 450 000 € pour 2022.

LES NOUVEAUX OBJECTIFS DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI : DOUBLER LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

En cohérence avec la politique d'économie et d'emploi responsables de Nantes Métropole, **le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) continuera le travail partenarial pour l'emploi des personnes en difficultés sociale et professionnelle, grâce à leur accompagnement pas-à-pas et individualisé.**

Ce dispositif s'adresse aux habitants des quartiers populaires (QPV), aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux jeunes de 18 ans ou plus sortis du système scolaire depuis 6 mois... Il accompagne chaque année 2 000 personnes. 1/3 d'entre elles habitent dans les quartiers populaires et 80 % ont une formation égale voire inférieure au CAP/BEP. En termes de résultats, le PLIE 2018-2020 a permis 1 204 formations et 2 524 contrats de travail.

Porté par l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC), le PLIE doit assurer cohérence et efficacité en coordonnant les organisations : État, collectivités territoriales, entreprises et organismes socioprofessionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations. Il est financé par le Fonds social européen (FSE) à hauteur de 1,7 M€/an, dans le cadre d'un organisme de gestion commun aux territoires de Nantes et Saint-Nazaire. Nantes Métropole finance les frais de fonctionnement.

Le Conseil métropolitain du 24 mars abordera le **nouveau protocole PLIE 2022-2026** à conclure entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole et l'ATDEC. Celui-ci **fixe comme objectif l'accompagnement de 4 000 bénéficiaires et la sortie de 50 % d'entre eux en situation d'emploi**. Le protocole accorde une **attention particulière aux chômeurs de longue durée « femmes » et « seniors » ainsi qu'aux bénéficiaires rencontrant des difficultés en langue française**. La nouvelle organisation territoriale de l'ATDEC devra permettre d'être plus présents dans les quartiers populaires et dans les 24 communes et la pratique d'« aller vers » les bénéficiaires et futurs bénéficiaires.

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

En complément des actions engagées depuis vingt ans sur le champ de l'insertion par l'activité économique et de l'emploi, Nantes Métropole intègre l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). L'objectif est de faire recruter des demandeurs d'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE) pour leur permettre d'exercer des activités non concurrentes des services déjà proposés sur le territoire. Fléché comme chantier prioritaire, ce projet a été lancé en 2021 et les premiers territoires inscrits dans la démarche seront décidés lors d'un prochain Conseil métropolitain. La démarche métropolitaine s'inscrit en résonance avec les projets des communes de la métropole intéressées pour conduire cette expérimentation sur leurs territoires respectifs et sera construite en partenariat avec l'État et le Conseil départemental de Loire-Atlantique.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE), UN LEVIER DE LA PERFORMANCE À LA NANTAISE

Depuis 2021, Nantes est première au [classement des métropoles françaises « les plus RSE »](#), grâce à un fort engagement des acteurs économiques (fondations d'entreprises, entreprises à mission, réseaux tels que Dirigeants Responsables de l'Ouest et Ruptur, etc) et grâce, aussi, à sa plateforme de services reconnue au niveau européen. Celle-ci rassemble les bonnes pratiques et les acteurs, outils, événements du pays nantais consacrés à la RSE. Ils sont structurés autour de 3 axes : comprendre / s'inspirer / agir. L'enjeu est de taille car la responsabilité sociétale des entreprises offre un réel potentiel d'innovation, de compétitivité et de création d'emplois avec un gain de productivité d'environ 13 %.

Le nouveau modèle économique de Nantes Métropole veut conjuguer compétitivité et RSE. Alors, pour faire émerger et essaimer des solutions permettant d'encourager et d'accompagner les PME / TPE vers un développement responsable, la plateforme a mobilisé 200 acteurs économiques de la métropole entre juin et décembre 2021. L'offre de services sera conçue comme un **ensemble de solutions prêtes à l'emploi pour répondre à 34 enjeux sociaux et environnementaux, dont 10 prioritaires**, parmi lesquels « *Faciliter l'économie de proximité notamment grâce à l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux* » ou « *Lutter contre la précarité et maintenir les compétences (emploi durable)* ».

Si l'offre de services est améliorée, il s'agit aussi d'en **partager la promotion avec les acteurs et partenaires de la métropole**. Le précédent mandat avait permis de créer le site [entreprises.nantesmetropole.fr](#) et d'ouvrir le centre d'appels conjoint de Nantes Métropole et la CCI. La démarche sera élargie à la CMA dès 2022 et associera à moyen terme la Région à travers son agence de développement économique. Ces nouveaux partenariats se concrétiseront sur une **nouvelle plateforme de services qui fusionnera en novembre 2022 les sites [rse.nantesmetropole.fr](#) et [Nantes entreprises dans ma poche](#)**.

► Retrouvez en PJ la présentation de la stratégie métropolitaine dans le document
« Ensemble pour un développement économique responsable, innovant et collaboratif »